

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Week-end Parenthèse — Se reconnecter à soi

12 au 14 mars 2027 — Yo-Ki'Asana hÔMe, Sault-Brénaz

Article 1 — Identification des prestataires

La prestation proposée est organisée conjointement par deux entités distinctes et complémentaires :

YOKI SASU

- Société par actions simplifiée unipersonnelle
- Siège social : 51 Grande Rue — 01150 Sault-Brénaz
- SIRET : 943 856 823 00019
- Responsable : Claire Le Bars
- **Prestation assurée** : hébergement (2 nuits)

Association Yo-Ki'Asana hÔMe (loi 1901)

- Siège social : 51 Grande Rue — 01150 Sault-Brénaz
- N° RNA / SIRET : W011006457
- Présidente : Marie Gey
- **Prestations assurées** : yoga, Breathwork, méditations, ateliers

Toute inscription au Week-end Parenthèse vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente dans leur intégralité.

Article 2 — Description de la prestation

Le Week-end Parenthèse est un séjour de bien-être et de reconnexion à soi, organisé du vendredi 12 mars 2027 à 18h00 au dimanche 14 mars 2027 à 16h00.

Ce qui est inclus dans le tarif de base :

- 2 nuits d'hébergement en chambre partagée (2 à 3 personnes)
- Séances de yoga, Breathwork, méditations guidées et ateliers créatifs
- Dîners du vendredi et du samedi soir
- Brunchs du samedi et du dimanche
- Collations, tisanes et boissons chaudes tout au long du séjour
- Accès aux espaces communs (jardin, terrasses, jacuzzi, espaces de lecture)
- Matériel pédagogique nécessaire aux ateliers

Ce qui n'est pas inclus :

- Le transport jusqu'au lieu de retraite
- Les dépenses personnelles

- L'adhésion annuelle à l'association Yo-Ki'Asana hÔMe (10 € — cf. Article 4)
- Le supplément chambre individuelle (cf. Article 3)

Article 3 — Tarifs

Formule	Tarif par personne
Chambre partagée (2-3 personnes)	390 €
Supplément chambre individuelle	+ 50 €

Le supplément chambre individuelle est proposé dans la limite des disponibilités et ne peut être garanti qu'après confirmation écrite de YOKI SASU.

Les tarifs s'entendent TTC. YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe relèvent, selon leur situation respective, des seuils de franchise de TVA — aucune TVA n'est applicable à ce jour.

Article 4 — Adhésion à l'association

La participation aux activités proposées par l'association Yo-Ki'Asana hÔMe nécessite d'être adhérent(e) de l'association pour la saison en cours.

L'adhésion annuelle est fixée à 10 € par personne, valable du 1er septembre au 31 août. Elle est à régler une seule fois par saison, indépendamment du nombre de séjours ou de cours pratiqués.

Cette adhésion est obligatoire et constitue une condition préalable à la participation aux activités associatives. Elle n'est pas remboursable.

Article 5 — Modalités de paiement et d'inscription

L'inscription est effective uniquement après réception et validation de l'acompte visé ci-après.

5.1 — Acompte (YOKI SASU)

Un acompte de 110 € est exigible au moment de la réservation. Il correspond à la prestation d'hébergement assurée par YOKI SASU et est à régler via le lien de paiement sécurisé communiqué lors de l'inscription.

Cet acompte réserve définitivement la place du participant. Aucune place n'est réservée sans réception de cet acompte.

5.2 — Solde (Association Yo-Ki'Asana hÔMe)

Le solde de 280 € est à régler directement à l'arrivée, auprès de l'association Yo-Ki'Asana hÔMe. Il correspond à l'ensemble des activités, de l'accompagnement, des repas et des prestations incluses.

Modes de règlement acceptés pour le solde : espèces / virement / chèque (à préciser selon votre organisation).

Article 6 — Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations de services de loisirs pour lesquelles une date ou une période d'exécution spécifique est prévue.

En conséquence, l'acompte versé ne peut faire l'objet d'une rétractation de plein droit après le délai défini à l'article 7 ci-dessous.

Article 7 — Politique d'annulation

7.1 — Annulation par le participant

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit (email ou courrier recommandé) à l'adresse suivante : yokiasanahome@gmail.com.

Délai avant le séjour	Conditions de remboursement
Plus de 30 jours	Remboursement intégral de l'acompte (hors frais bancaires éventuels)
Entre 15 et 30 jours	Aucun remboursement — l'acompte reste acquis à YOKI SASU
Moins de 15 jours	50% du solde (140€) doit être réglé à Yo-Ki'Asana hÔMe

Remplacement : Le participant peut se faire remplacer par une personne de son choix sans frais, sous réserve d'en informer les organisatrices au moins 72h avant le début du séjour et de régler l'adhésion associative si la personne remplaçante n'est pas déjà adhérente.

7.2 — Annulation par les organisatrices

YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe se réservent le droit d'annuler le week-end dans les cas suivants :

- Nombre insuffisant de participants (minimum requis : 5 personnes)
- Force majeure (catastrophe naturelle, épidémie, décision administrative, accident grave)
- Indisponibilité simultanée des intervenantes principales sans possibilité de remplacement

En cas d'annulation à l'initiative des organisatrices, l'intégralité de l'acompte est remboursée dans un délai de 10 jours ouvrés. Aucune indemnisation complémentaire ne pourra être réclamée au titre de frais annexes (transport, congés posés, etc.).

L'annulation pour nombre insuffisant sera notifiée au plus tard 5 jours avant le début du séjour.

Article 8 — Programme et modifications

Le programme communiqué est donné à titre indicatif. Les organisatrices se réservent le droit de modifier l'ordre, les horaires ou certaines activités afin de s'adapter au rythme du groupe, aux conditions météorologiques ou à toute contrainte d'organisation imprévue.

L'esprit du week-end, les thématiques abordées ainsi que le volume global des pratiques et ateliers demeurent garantis et ne peuvent faire l'objet de modification substantielle.

Aucun remboursement partiel ne peut être exigé au titre de la modification d'une activité spécifique, dès lors que le volume global de la programmation est maintenu.

Article 9 — Responsabilité et comportement

9.1 — Responsabilité des organisatrices

YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation des prestations. Leur responsabilité est limitée à une obligation de moyens. Elles ne sauraient être tenues responsables des dommages résultant d'un cas de force majeure, du comportement d'un tiers ou d'une faute du participant.

9.2 — État de santé du participant

La participation aux activités physiques (yoga, Breathwork, marche) est placée sous la responsabilité individuelle de chaque participant. En cas de condition médicale particulière (grossesse, blessure, pathologie chronique, contre-indication médicale), le participant s'engage à en informer les organisatrices avant le début du séjour.

Les organisatrices se réservent le droit de refuser la participation à une activité spécifique si l'état de santé d'un participant présente un risque.

9.3 — Biens personnels

YOKI SASU décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens personnels au sein du lieu de séjour.

9.4 — Comportement

Le respect de la tranquillité, du bien-être de chacun et de l'esprit bienveillant du lieu est une condition de participation. Les organisatrices se réservent le droit d'exclure sans remboursement tout participant dont le comportement perturberait significativement le groupe ou le bon déroulement du séjour.

Article 10 — Assurance

Les participants sont invités à souscrire une assurance annulation et/ou une assurance multirisque incluant la responsabilité civile.

YOKI SASU est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle en tant que loueur de meublés. L'association Yo-Ki'Asana hÔMe est assurée au titre de sa responsabilité civile associative.

Article 11 — Protection des données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription (nom, prénom, email, téléphone, éventuelles informations de santé) sont traitées par Claire Le Bars agissant pour YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe, aux seules fins de gestion de l'événement.

Elles ne sont transmises à aucun tiers et sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans après le séjour.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition. Pour exercer ces droits : yokiasanahome@gmail.com – ou par courrier à Yo-Ki'Asana hÔMe 51 grande rue, 01150 SAULT-BRENAZ.

Article 12 — Propriété intellectuelle

Les contenus pédagogiques, supports d'ateliers, séquences de yoga et méditations proposés durant le week-end sont la propriété exclusive de leurs autrices respectives. Toute reproduction, diffusion ou exploitation à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable est interdite.

Article 13 — Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de YOKI SASU.

Document établi le 02/07/2026 — Version 1.0

YOKI SASU & Association Yo-Ki'Asana hÔMe — 51 Grande Rue, 01150 Sault-Brénaz

Contact : Claire Le Bars — 06.99.24.52.80